

CHALLENGE DES COMMISSAIRES

ART 1

La Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées met en compétition un challenge réserve aux commissaires stagiaires, commissaires et commissaires chef de poste circuit et route

ART 2

Ce challenge est ouvert aux commissaires licenciés dans une ASA ou ASK de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées.

Seules sont retenues les épreuves du calendrier de la Ligue. Dans le cas où une ou des épreuves organisées par un club d'une ligue voisine seraient retenues, elles figureraient dans un calendrier spécialement édité à cet effet.

La mention « compte pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées » doit figurer sur le règlement particulier de ces épreuves.

ART 3

Pour chaque participation, il sera attribué les points suivants :

Epreuve sur 1 jour	1 point
Epreuve sur 2 jours	2 points
Epreuve sur 3 jours	3 points

Ne seront comptabilisés que les jours en poste.

ART 4

Le classement est obtenue par addition des points obtenus dans toutes les épreuves auxquelles le commissaire a participé. Tous les résultats sont comptabilisés et sera déclaré vainqueur le Commissaire ayant obtenu le plus de points.

En cas d'ex aequo, il sera donné la préférence :

- En premier au commissaire ayant participé au plus grand nombre d'épreuves de la Ligue.
- En dernier ressort au plus jeune

La Commissaire féminine la mieux classée recevra une récompense.

ART 5

Les prix seront remis lors de la remise des prix. Les prix des bénéficiaires absents à la Remise des Prix resteront acquis à la Ligue.

ART 6

Les organisateurs doivent adresser à la Ligue, par mail sur fichier Excel fourni par la Ligue, au plus tard le mardi soir suivant l'épreuve, la listes commissaires présents à l'preuve comportant sur le même document : le nom, le prénom, le numéro de licence, le code ASA, le nombre de jours de participation.

Ce classement sera confirmé sous 15 jours maximum par la liste émargée jointe au rapport de clôture.